Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501208-20251210-D117_25-DE

- VILLE DE GEVEZE –

DÉLIBÉRATION

Conseil municipal du 10 décembre 2025

Le mercredi 10 décembre 2025 à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Gévezé s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUAULT, maire, après avoir été convoqué le 4 décembre 2025, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :
M. ROUAULT Jean-Claude ; M. RIO Guy ; Mme BRIAND Nelly ; M. CHEVILLON Christian ; Mme HERVÉ Françoise ; M. SURCOUF Robert ; Mme MALLIER Yvette ; Mme GAUTIER Nadine ; Mme SAUVEE Chantal ; M. BONNINEAU Alex ; Mme COZIAN Josette ; M. RIDARD Pascal ; Mme DESLOGES Irène ; M. BLEU Mickaël ; Mme CLERMONT Sonia ; M. BUREAU Yannick ; M. DAVID Willy ; Mme CHEVRIER Anne-Charlotte.

Absents :
M. PARET Michel ; M. LAMBARD Daniel ; Mme PANAGET Béatrice ; M. LAFROGNE Ronan ; Mme BORDAGE Christelle ; Mme RENEL Mélanie ; M. NANA Paul-Marcelin ; Mme MORDELET Sandrine ; Mme LAMBARD Héloïse.

Procurations de vote :
Mme MORDELET Sandrine à Mme MALLIER Yvette
Mme LAMBARD Héloïse à Mme CHEVRIER Anne-Charlotte.

Nombre de conseillers municipaux : 27
Quorum : 14
Présents : 18
Absents : 9
Procurations : 2
Votants : 20

****

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ANNEXE DELOCALISEE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL

N°117/25

Le centre technique municipal est devenu trop exigu au regard de l'activité des services techniques. Il ne permet pas d'héberger l'ensemble du matériel qui est aujourd'hui, pour partie, stocké en extérieur.

Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 035-213501208-20251210-D117_25-DE

Pour répondre à cette préoccupation, il est proposé de créer une annexe délocalisée du centre technique municipal sur le complexe sportif afin de pouvoir y stocker le matériel et les équipements propres à l'entretien des terrains de football.

Ce nouveau bâtiment permettra non seulement de répondre aux besoins de stockage de la commune mais également d'avoir un accès immédiat au matériel et ainsi de gagner en temps et en efficacité en limitant les déplacements des agents techniques.
Le coût total prévisionnel de l'opération est de 190.000 € HT. Le détail prévisionnel des dépenses et des recettes est le suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES	
Objet	HT
Marché de travaux	171 283,82 €
Maitrise d'œuvre	10 716,18 €
Etudes préalables	3 000,00 €
Contrôle technique/SPS	5 000,00 €
TOTAL HT	190 000,00 €

RECETTES PREVISIONNELLES		
Financements	Montant	%
Etat - DETR	57 000,00 €	30%
Rennes Métropole - FMTE	57 000,00 €	30%
Fonds propres	76 000,00 €	40%
TOTAL HT	190 000,00 €	100%

Considérant que la construction de cette annexe délocalisée du centre technique municipal répond aux critères d'éligibilité du Fonds Métropolitain de Transition Ecologique (FMTE) de Rennes Métropole et de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet de construction d'une annexe délocalisée du centre technique municipal et prévoit les crédits correspondants au budget principal 2025 ;
- approuve le plan de financement prévisionnel
- sollicite auprès de Rennes Métropole la subvention la plus élevée possible au titre du FMTE ;
- sollicite auprès de l'Etat la subvention la plus élevée possible au titre de la DETR ;
- autorise Monsieur Le Maire à déposer les dossiers correspondants auprès de Madame La Présidente de Rennes Métropole et de Monsieur Le Préfet ;
- autorise Monsieur Le Maire à déposer les demandes d'autorisation au titre du code de l'urbanisme et du code de la construction et de l'habitation.

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Claude ROUAULT

MAIRIE DE GEVEZE
35 Ille-et-Vilaine